



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la  
communauté de communes des  
villes sœurs

[plui@villes-soeurs.fr](mailto:plui@villes-soeurs.fr)

Lille, le 07 mai 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du  
Plan local d'urbanisme de Bouvaincourt-sur-Bresle  
N° d'enregistrement Garance : 2019-3279

Monsieur,

Vous avez saisi le 29 janvier l'autorité environnementale pour avis sur le projet de  
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le  
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de  
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête  
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de la Somme  
DREAL Hauts-de-France